

Association Diocésaine de PAMIERS

16, rue des Jacobins

09100 PAMIERS

COMMISSARIAT AUX COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Eric LENOIR

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Inscrit auprès de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Toulouse Midi Pyrénées

ASSOCIATION DIOCESAINE DE PAMIERIS

16, rue des JACOBINS

09100 PAMIERIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 décembre 2022

Monseigneur, Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée par décision en date du 11 février 2019, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Diocésaine de PAMIERIS, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association Diocésaine de PAMIERIS à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Cabinet Eric LENOIR

14, avenue de l'ARIEGE 09000 FOIX

Téléphone : 05 34 09 00 05 - E-mail : contact@e-lenoir.fr

SIRET : 413 551 854 000 40 - NAF : 6920Z - Identification TVA : FR 63 413 551 854 Page 1 sur 3



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- La reconnaissance des produits du diocèse et des Paroisses ;
- L'application des dispositions du règlement 2018-06 applicables aux associations pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de la Association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Gérant et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Cabinet Eric LENOIR

14, avenue de l'ARIEGE 09000 FOIX

Téléphone : 05 34 09 00 05 - E-mail : contact@e-lenoir.fr

SIRET : 413 551 854 000 40 - NAF : 6920Z - Identification TVA : FR 63 413 551 854 Page 2 sur 3



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure en pied de page du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à FOIX, le 12 mai 2023

Eric LENOIR

Commissaire aux Comptes
Compagnie Régionale de Toulouse-Midi Pyrénées



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Cabinet Eric LENOIR

14, avenue de l'ARIEGE 09000 FOIX

Téléphone : 05 34 09 00 05 - E-mail : contact@e-lenoir.fr

SIRET : 413 551 854 000 40 - NAF : 6920Z - Identification TVA : FR 63 413 551 854 Page 3 sur 3

BILAN ACTIF

3002517 - ASSOCIATION DIOCESAINE
Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ACTIF	Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022			01/01/2021 au 31/12/2021
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	10 935	10 935		
Autres	7 461	7 461		
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	47 158	868 613	-821 455	-830 150
Constructions	6 634 357	3 716 516	2 917 841	3 014 029
Installations techn., matériel et outil. ind.	342 388	297 002	45 386	40 713
Autres	2 012 245	435 132	1 577 113	1 833 046
Immobilisations corporelles en cours	361 035		361 035	35 798
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés	200 000		200 000	120 000
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	100 000		100 000	100 000
Autres titres immobilisés	2 121 850		2 121 850	1 121 850
Prêts	2 360		2 360	3 460
Autres	3 589		3 589	1 804
TOTAL (I)	11 843 378	5 335 659	6 507 719	5 440 551
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Clients, usagers et comptes rattachés	2 754		2 754	-9 935
Créances reçues par legs ou donations	300 412		300 412	
Autres	2 922 257		2 922 257	3 068 634
Valeurs mobilières de placement	2 736 229	171 581	2 564 647	1 525 335
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	940 723		940 723	2 959 801
Charges constatées d'avance				
TOTAL (II)	6 902 375	171 581	6 730 793	7 543 834
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	18 745 753	5 507 240	13 238 513	12 984 385



BILAN PASSIF

3002517 - ASSOCIATION DIOCESAINE
Du 01/01/2022 au 31/12/2022

PASSIF	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	6 145 556	6 145 556
Fonds propres complémentaires	91 020	90 500
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	3 039 360	2 430 096
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	2 131 272	2 071 874
Report à nouveau	-2 450 959	-2 450 955
Excédent ou déficit de l'exercice	424 515	668 673
<i>Situation nette (sous total)</i>	9 380 765	8 955 744
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	80 370	4 447
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	9 461 135	8 960 191
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	700 000	760 000
TOTAL (III)	700 000	760 000
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	920	
Emprunts et dettes financières diverses	4 178	3 820
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 095	4 800
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	73 156	79 832
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 972 030	3 175 742
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	3 077 378	3 264 194
Ecarts de conversion passif	(V)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV-V)	13 238 513	12 984 385



COMPTE DE RESULTAT

3002517 - ASSOCIATION DIOCESAINE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	4 496	4 087
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	216 045	195 276
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	252 856	260 527
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	12 412	13 145
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	379 817	422 406
Mécénats	261 752	252 922
Legs, donations et assurances-vie	722 746	1 330 253
Contributions financières	83	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	54 109	62 698
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	163 948	165 954
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	2 068 263	2 707 269
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises et autres achats	83 062	78 683
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	658 285	627 624
Aides financières	760	35 700
Impôts, taxes et versements assimilés	104 102	95 228
Salaires et traitements	367 914	360 696
Charges sociales	231 728	212 407
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	312 316	318 093
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	47 380	35 880
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 805 548	1 764 310
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	262 715	942 959
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	706	567
Autres intérêts et produits assimilés	33 458	39 857
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		58 162
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	4 000	10 000
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	38 164	108 587
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	86 989	84 592
Intérêts et charges assimilés		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	4 092	16 541
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	91 081	101 133
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	-52 917	7 454



COMPTE DE RESULTAT

3002517 - ASSOCIATION DIOCESAINE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	209 798	950 413
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	167 929	63 836
Sur opérations en capital	346 058	65 317
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	60 000	
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	573 988	129 153
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	10 445	22 246
Sur opérations en capital	313 112	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	348	360 000
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	323 905	382 246
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	250 083	-253 093
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	35 366	28 646
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	2 680 414	2 945 008
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	2 255 899	2 276 335
EXCÉDENT OU DÉFICIT	424 515	668 673

